**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)**

**N°27/2022**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s’est réuni en séance ordinaire le six décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Excusés : Ludovic Batteur, Damien Lamboley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1er décembre 2022

**OBJET : Produit des Amendes de Police.**

Suite à la délibération 10/2022 dans laquelle le conseil a validé des opérations relatives à la sécurité routière et a sollicité une subvention au titre des amendes de police, le Département du Rhône informe la commune que la somme de 1 343 € a été allouée à la collectivité pour la réalisation de marquages au sol.

Le conseil est informé que les travaux ont été effectués et de ce fait, il accepte en conséquence la dotation attribuée.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir en délibéré, le Conseil :

- ACCEPTE, la dotation accordée par le Département du Rhône, pour un montant de 1 343 euros.

- DIT, que cette dotation pourra être versée, par l’intermédiaire de Mr le Comptable de la Collectivité

PERRIN Jean-Charles, RENOUX Laurence

Maire Secrétaire de séance